



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 73557

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la prolifération des concours et jeux organisés par les sociétés commerciales. En effet, la participation à ces concours se fait souvent par courrier ou, de plus en plus fréquemment, par téléphone avec des tarifs d'appel particulièrement élevés. Prévus pourtant par la réglementation, la gratuité de la participation n'est pas toujours effective, les remboursements demandés n'arrivant parfois jamais. Pareillement, le règlement complet n'est pas forcément envoyé aux participants qui le souhaitent. Il lui demande quel est le bilan des actions menées dans ce domaine par ses services (contrôles opérés, infractions constatées et sanctions infligées). Par ailleurs, il lui demande s'il ne serait pas possible de prévoir une participation réellement gratuite (enveloppe avec port payé par le destinataire, numéro de téléphone « vert », par exemple).

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73557

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1033